

COMMUNE DE RETIERS

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR LES PROJETS DE MODIFICATION N°1 ET DE RÉVISIONS ALLÉGÉES N°1 et N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Par arrêté municipal en date du 25 Octobre 2021, M. le Maire de Retiers a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative :

- 1) A la modification n°1 portant modification des règlements littéral et graphique, création d'un Secteurs de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitées, suppression d'un Secteurs de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitées, pastillage de 2 bâtiments, modification des OAP n° 6 et 9
- 2) Au projet de révisions allégées n°1 portant sur la réduction des marges de recul situées le long de la RD 41 notamment en application des articles L111-6 à L111-8 du Code de l'Urbanisme, sur les secteurs Bellevue, Le Houssay, et Fromy
- 3) Au projet de révision n°2 portant sur suppression d'un linéaire bocager identifié par erreur au PLU en tant qu'élément du paysage

La Missions régionale d'autorité environnementale a dispensé les 3 projets d'évaluation environnementale par décisions des 18 juin et 29 juillet 2021.

L'enquête publique se déroulera **du 15 novembre 2021 à partir de 9h00 et se terminera le 15 décembre 2021 à 17h00, soit une durée de 31 jours consécutifs.**

Le siège de l'enquête publique est situé en MAIRIE DE RETIERS, 19 rue Georges Clémenceau 35240 Retiers, ouverte le **lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 14h30 à 17h ; le jeudi et samedi de 9h à 12h.**

Madame **Michèle PHILIPPE**, a été désignée en qualité de commissaire enquêtrice par le Président du Tribunal Administratif de Rennes. Elle se tiendra à la disposition du public :

- le lundi 15 novembre de 9h00 à 12h00 ;
- le samedi 27 novembre de 9h00 à 12h00 ;
- le vendredi 3 décembre de 14h30 à 17h00 ;
- le mercredi 15 décembre de 14h30 à 17h00.

Les pièces du dossier accompagnées du registre d'enquête à, seront déposés à **la mairie de RETIERS - 19 Rue Georges Clémenceau, 35240 RETIERS. Les informations pourront aussi être consultées sur le site internet de la ville de Retiers, à l'adresse suivante : <http://www.retiers.fr/Plan-Local-d-Urbanisme-de-Retiars.asp>**

Pendant la période d'enquête, la population pourra présenter ses observations et propositions :

- Sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, datés et paraphés par le commissaire-enquêteur, disponible en mairie,
- Directement auprès de la commissaire enquêtrice au cours de ses permanences
- Par voie postale à l'attention de Madame la Commissaire Enquêtrice, à l'adresse suivante : Mairie de Retiers, 19 Rue Georges Clémenceau – 35240 RETIERS,
- Par voie dématérialisée par e-mail à l'adresse suivante : urbanisme@retiers.fr

Les observations et propositions du public seront consultables sur le site mentionné ci-dessus dans les meilleurs délais.

Nota bene : toute observation ou proposition réceptionnée en dehors de la période susmentionnée ne pourra pas être prise en compte.

A l'issue de l'enquête publique, : dès leur réception, copie du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur sera déposée en Mairie et en préfecture pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique. Ce document sera également publié durant la même période sur le site internet de la commune : <http://www.retiers.fr/Plan-Local-d-Urbanisme-de-Retiars.asp>

Le projet de modification n°1 et les projets de révisions allégés 1 et 2 du PLU éventuellement modifiés pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur sera soumis au conseil municipal pour approbation

Toute information complémentaire sur le dossier peut être demandée au service urbanisme de la mairie de Retiers (02.99.43.09.20.) ou par courriel : urbanisme@retiers.fr

Le présent avis est également publié par voie de presse et sur le site internet de la mairie

Fait à Retiers, le 25 Octobre 2021

Le Maire, Thierry RESTIF